

VIVRAVERN

MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATIONS • N° 247 • MARS-AVRIL 2023

vern-sur-seiche.fr

GAGNANT DU CONCOURS PHOTO

Crédit : Claude Bez



INFOS MUNICIPALES

LES HORAIRES
D'OUVERTURE DE LA
MAIRIE ÉVOLUENT

MA VILLE, MON QUARTIER

JE DEVIENS RÉFÉRENT
DE QUARTIER

VERN
SUR-SEICHE

Sommaire



VIVRA'VERN

Directeur de la publication : Stéphane Labbé • Rédaction, création, réalisation : Aurélie Rouat / Service communication • Couverture (photo, éléments graphiques) : Claude Bez • Photos : Ville de Vern-sur-Seiche, Rennes Métropole, associations, écoles, Vecteezy, Pixabay, sauf mentions contraires - Tous droits réservés • Impression : Chat Noir Impressions - Saint-Jacques-de-La-Lande • Tirage : 4 500 exemplaires - Ce numéro a coûté 0,74 € (impression + distribution) • Dépôt légal n° 591 • Prochaine parution : Vivra'Vern, mai-juin 2023.

04 INFOS MUNICIPALES

05 VIE CULTURELLE

06 DOSSIER

PERSONNALITÉS ET PATRIMOINE VERNOIS

09 TRAVAUX

09 PROJETS URBAINS

10 ENFANCE

11 MA VILLE, MON QUARTIER

12 L'ACTU DU JEUNE VERNOIS

13 VIE ÉCONOMIQUE

13 EMPLOI

14 CADRE DE VIE

16 SOLIDARITÉS

18 PORTRAITS D'ÉLUS

19 TRIBUNES D'EXPRESSION

20 L'ÉCHO DES ASSOS

21 QUOI D'NEUF DANS L'INTERCO ?

permanences des élus • conseils municipaux

 Le samedi, de 10h à 12h, en mairie

4 mars ▶ **André Laitu**

Infrastructures, réseaux, bâtiments...

18 mars ▶ **Yannick Meignen**

Cohésion sociale, santé, emploi, communication

1^{er} avril ▶ **Thierry Martineau**

Éducation, petite enfance, jeunesse, économie

15 avril ▶ **Valérie Guigot**

Vie culturelle

6 mai ▶ **Loïc Février**

Vie associative, sports, loisirs

Les adjoints sont disponibles, sur rendez-vous, les samedis fermés.

Dates des prochains conseils municipaux :

▶ lundi 20 mars, à 19h30

▶ lundi 15 mai, à 19h30

en mairie de Vern-sur-Seiche



© Martin Baisereau / Ouest-France

L'édito

Chères Vernaises, cher Vernois,

Actuellement, et depuis plusieurs années, on constate le changement d'armature de notre métropole rennaise. À mesure que les formes plus denses apparaissent, les espaces de respiration et les constructions patrimoniales s'amenuisent, les bourgs perdent petit à petit de leur âme. Nombre de projets « densificateurs » sont aussi perturbateurs du cadre de vie.

Les dépenses induites par l'augmentation de la population s'ajoutent à celles liées au gros entretien et au renouvellement des bâtiments et des espaces publics. Lorsque le cumul se fait, la collectivité n'a plus les moyens de faire face à ces dépenses dans un contexte serein. La croissance démographique rapide, entre autres phénomènes, porte aussi ses effets sur la qualité des services publics locaux que les communes ne peuvent plus maintenir au meilleur niveau.

C'est tout l'enjeu de l'étude programmatique de Vern 2035 : maîtriser les risques de saturation liés à une croissance trop rapide de la population. Cette programmation aidera notre ville à préserver son identité pour maintenir les liens de proximité et la vie de bourg, notamment au travers des commerces.

Vern-sur-Seiche va devoir poursuivre un changement sur bien des aspects dont les mobilités, le logement et le travail.

Le Logement. À Vern, le renouvellement urbain ne doit certainement plus être le fruit d'opérations lancées à la va-vite. Il faut densifier stratégiquement, à savoir les secteurs les plus dégradés et ceux pour lesquels la ressource foncière n'a pas été optimisée. Il est à noter que le futur Plan Local de l'Habitat de Rennes Métropole va revoir à la hausse la part de logements sociaux dans la production

globale. Le secteur de la gare présente donc toutes les caractéristiques pour devenir le lieu du renouvellement urbain dense répondant à des impératifs de mixité sociale et fonctionnelle.

Densifier doit être synonyme d'amélioration. Les constructions qui en sont issues doivent être vertueuses, composées de matériaux recyclables ou de grande longévité ou de matériaux biosourcés pour édifier des bâtiments à basse consommation d'énergie.

Les mobilités. Elles aussi, vont devoir entamer une métamorphose : revenir à des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle. Cela commence avec le Réseau Express Vélo déployé par Rennes Métropole et se poursuivra avec la réalisation d'aires de covoiturage et d'une voie rapide pour les transports en communs sur l'axe Angers – Rennes. Cela doit aussi nécessairement passer par le développement de la gare qui, encore une fois, apparaît sous exploitée.

Le travail. L'évolution devra aussi consister dans les années à venir en la réappropriation des zones d'activités vieillissantes dont le foncier est bien souvent mal exploité. Relocaliser, c'est aussi ramener l'industrie au plus près des territoires pour limiter l'importation et au plus près des habitations pour limiter les déplacements.

C'est une chance que notre territoire soit attractif. Malgré toutes les contraintes qui l'affectent, nous faisons en sorte qu'il le reste. Mieux encore, nous pensons à l'accommoder aux défis contemporains.

Dans la course au logement, nous tenons à préserver un cadre de vie de haut niveau pour les Vernois et c'est une priorité du projet municipal.

Avec tout mon dévouement,

*Le maire
Stéphane Labbé*

Monsieur le Maire vous reçoit sur rendez-vous :

☎ 02 99 04 82 06 ✉ carine.guerin@vernsurseiche.fr

Les horaires d'ouverture de la mairie évoluent



Depuis le 1^{er} février, une nouvelle organisation d'ouverture pour l'accueil du public est mise en place. La mairie est ouverte 2 samedis par mois : le 1^{er} et le 3^e samedi de chaque mois de 10h à 12h.

La mairie reste ouverte :

- les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h30 ;
- et les jeudis de 9h à 12h.

Vous pouvez également contacter la mairie par téléphone et par mail :

☎ 02 99 04 82 04

✉ accueil@vernsurseiche.fr

Les permanences des adjoints sont maintenues lors des samedis d'ouverture de la mairie. Les prochaines permanences sont annoncées sur la page n°2 de votre magazine municipal. Les adjoints vous reçoivent sur rendez-vous les samedis fermés.

M. le Maire maintient ses permanences tous les samedis et reçoit les habitants sur rendez-vous.

☎ 02 99 04 82 06

✉ carine.guerin@vernsurseiche.fr

Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945

La cérémonie commémorant la Victoire des forces alliées sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale aura lieu le **lundi 8 mai 2023** au monument aux morts.

En mémoire de ceux qui sont morts pour notre liberté, venez nombreux.

Retrouvez le programme détaillé de la cérémonie sur le site internet de la ville à partir de mi-avril.



Une pierre à retrouver, à décorer et à déplacer !

À Schwalbach, elle s'appelle la Pierre de la Sarre. Ici, nous pourrions l'appeler la Pierre de Vern. Elle arrive tout droit de notre ville jumelle allemande où elle a été décorée par les habitants. Aujourd'hui, la pierre se trouve quelque part à Vern-sur-Seiche...

Le principe est simple : la pierre est actuellement posée dans l'un des parcs de la ville. L'objectif est de la retrouver et de la déplacer. Si vous le souhaitez, vous pouvez également y laisser un dessin ou un mot et ainsi faire passer un message. N'oubliez pas de photographier son nouvel emplacement et de partager la photo sur les réseaux sociaux en taguant la ville [@vernsurseiche](https://www.facebook.com/vernsurseiche).

Une chasse au trésor grandeur nature à pratiquer entre amis ou en famille lors de vos balades.

À vous de jouer !



"Hier c'était l'histoire, demain c'est un secret et aujourd'hui c'est ta vie"

Un nouveau directeur aux services techniques

Arrivé en septembre 2021 en tant que responsable du pôle Aménagement, Urbanisme, Habitat de la mairie de Vern-sur-Seiche, Armand Henry est devenu, le 10 janvier 2023, le nouveau directeur des services techniques.



Sa prise de fonction s'inscrit dans un projet de réorganisation tendant à regrouper sous une direction commune 2 pôles existants :

- Aménagement, urbanisme et habitat
- Environnement, bâtiments et cadre de vie

En tant que nouveau responsable du pôle « Aménagement, travaux, environnement, bâtiments et cadre de vie », Armand Henry aura sous sa responsabilité une équipe de 25 agents. Cette nouvelle organisation devrait permettre de renforcer la cohésion de l'action municipale, d'accélérer la réalisation des projets avec un fonctionnement harmonisé et donc plus fluide, tout en améliorant la communication avec les différents partenaires de la ville.

Ces 3 prochains mois seront l'occasion d'analyser et d'optimiser ce nouveau fonctionnement.

Une œuvre d'art sur la place de la Poste

L'œuvre a été réalisée par les artistes Philippe Sidot et Charlotte Carsin en 2022 et est installée, depuis la mi-janvier, sur la place de la Poste. Cette sculpture colorée et pétillante se nomme Epona, en l'honneur de la divinité qui protège les montures, ânes et chevaux.

Œuvre d'art : merci de la respecter. Merci ne pas toucher et de ne pas monter dessus.

Article 322-3-1 : La destruction, la dégradation ou la détérioration est punie de sept ans d'emprisonnement et de 100 000 € d'amende.



VIE CULTURELLE

Personnalités vernoises, elles ont marqué l'histoire de la ville

© Pierre et Caroline Maillard



Noël du Fail

Noël du Fail, né vers 1520 au Château-Létard à Saint-Erblon et mort le 7 juillet 1591 à Rennes, est un juriste, magistrat et écrivain breton. Il fit ses études à Vern-sur-Seiche sous la direction de Colin Briand. Son œuvre témoigne de la société rurale du XVI^e siècle en Bretagne.

Noël du Fail est majoritairement connu pour 3 œuvres de nouvelles :

- Les propos rustiques (1547)
- Les baliverneries d'Eutrapel (1548). Dans cet ouvrage, Colin Briand est identifié par le personnage de Lupolde.
- Les contes et discours d'Eutrapel (1585)

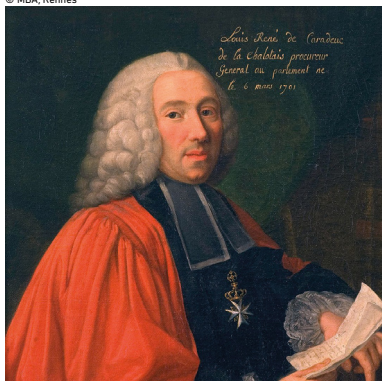
On définit du Fail comme un ethnographe, un réactionnaire, qui par son style d'écriture se rapproche des œuvres de Rabelais : forte facétie, mélange d'éléments réels et littéraires, contradiction des personnages, structure complexe, références politiques et autobiographiques... On le surnomme d'ailleurs, le Rabelais breton. Bien qu'il reste assez mal connu, nous nous devons de saluer la richesse de ses œuvres donc lesquelles il valorisait le monde paysan, grand exclu de la littérature.

Père Caillard

Père Caillard était le précepteur de Noël du Fail. C'est grâce à son enseignement que du Fail a pu devenir médecin, avocat au parlement de Bretagne puis, bien sûr, écrivain. Après avoir été « maître d'escole » à Vern, il s'installa à Paris où il enseigna dans les meilleurs collèges aux côtés de savants pédagogues de la Renaissance. Selon certaines sources, il aurait été curé de la paroisse, mais il est notamment connu pour avoir été un bienfaiteur de Vern-sur-Seiche. On l'identifie aussi sous le nom de Lupolde.



© MBA, Rennes



Louis-René Caradeuc de La Chalotais

René de La Chalotais, né le 6 mars 1701 et mort le 12 juillet 1785 à Rennes, est un magistrat breton. Il est nommé, en 1752, procureur général du Parlement de Bretagne et est connu pour être l'une des principales personnalités du mouvement de la fronde parlementaire qui se déroula à la fin du règne de Louis XV. Mais parce qu'il mena une « guerre » sans merci à l'encontre des Jésuites, il fut embastillé quelques mois. C'est lui qui introduisit la luzerne, plante utilisée pour nourrir le bétail, en France. Pour l'anecdote, il était également ami avec Antoine Parmentier, le premier cultivateur de la pomme de terre en France.

Il a construit et habité le Manoir du Plessis, imaginé par l'architecte Salomon de Brosse qui a également réalisé la façade du Palais du Parlement de Bretagne.

Jean-Baptiste-René Robinet

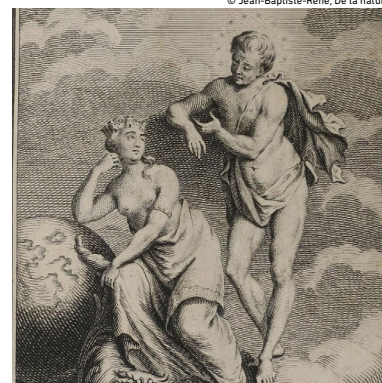
Jean-Baptiste Robinet, né le 25 juin 1733 et mort le 24 mars 1820 à Rennes, est un philosophe naturaliste. Il est notamment connu pour avoir été l'un des précurseurs de la théorie de l'évolution et de la théorie transformiste telle qu'elle se formule dans les travaux de Darwin.

Il participa à l'édition en 30 volumes du « dictionnaire universel des sciences morale, économique, politique et diplomatique » et au complément en 4 volumes de l'Encyclopédie de Diderot. Robinet est aussi connu pour avoir édité et publié de faux écrits de Voltaire et pour avoir participé à la mise en place du calendrier républicain.

Partisan de la théorie de la chaîne des êtres, il croyait à la supériorité de la race blanche sur le reste de l'espèce humaine.

En 1780, il s'installe à Vern, au manoir de La Galadière. Pendant la Révolution Française, il fut désigné « protecteur des blancs » contre l'assaut des Bleus au bois de Soevres. Il fut emprisonné à la prison Saint-Michel.

© Jean-Baptiste-René, De la nature





© Archives des Sœurs de la Providence de Saint Mary-of-the-Woods

Auguste Marie Martin

Auguste Marie Martin, né le 1er février 1803 à Saint-Malo et mort le 29 septembre 1875 à la Nouvelle-Orléans, est un évêque catholique.

Il fut recteur de Vern entre juin 1832 et juillet 1836. Il sera également l'instigateur des travaux de reconstruction de l'église qui continueront après son départ.

Auguste Marie Martin est notamment connu pour avoir été le secrétaire de Jean-Marie de La Mennais, illustre frère du philosophe Félicité de La Mennais et fondateur des congrégations des frères de La Mennais. Il fut nommé évêque de la Louisiane par le pape Pie IX. Aujourd'hui, État d'Amérique, ce territoire appartenait autrefois à la Nouvelle-France et fut cédé aux Anglais, par Napoléon, en 1803.

Patrimoine vernois, l'héritage historique de la ville

Église Saint-Martin

L'église actuelle se trouverait sur l'emplacement d'un ancien édifice datant du V^e siècle. C'était, selon le chanoine Guillotin de Corson, l'un des édifices les plus anciens de Bretagne.

En 1792 et 1795, une intensification des vols dans les villes aux alentours contraint le corps municipal à engager 2 hommes, Mathurnin Martin et Michel Tesniere, pour assurer la sûreté de l'église. Mais la motivation des cambrioleurs était telle, qu'ils avaient commencé à démolir le mur ouest de l'édifice pour y pénétrer. Pendant cette période troublée, l'église restera sans entretien.

Il faudra attendre 1832 pour que Monseigneur de Lesquen observe l'état déplorable du bâtiment, qui se rapproche presque d'une ruine, et ordonne des restaurations. Le chœur et le transept ont été reconstruits sur les plans de l'architecte Jean-Baptiste Leroux, le mur nord de la nef et la tour sur les plans de l'architecte Nugue. Le 22 décembre 1834, M^{re} Claude de Lesquen vient bénir la nouvelle église.

Dans la nuit du 8 au 9 juin 1911, un orage s'abat sur la ville. Vers 00h30 la foudre tombe sur la croix de la tour qui finit par mettre le feu à la charpente. « C'est la plus féérique illumination qui se puisse rêver, mais accompagnée de craquements secs et sourds qui donnaient la chair de poule aux plus braves » - Bulletin paroissial.

Le clocher est reconstruit, l'année suivante, en béton armé. Des travaux de restauration seront réalisés en 1987 pour l'intérieur et en 1994 pour l'extérieur.



© Archives départementales d'Ille-et-Vilaine

© Inventaire général, ADAGP



Manoir de Gaudon

Le manoir est mentionné pour la première fois en 1427 alors qu'un noble, René Delatouche, y habite. Vont s'y succéder d'autres nobles rennais ainsi qu'un conseiller au Parlement. Plusieurs éléments permettent de dater le bâtiment : une cuisine avec une imposante cheminée en pierre de schiste et bois, des planchers à quenouille et leurs caractéristiques phoniques ou encore les encadrements de fenêtre de l'ancienne écurie.

Le manoir sera ensuite transformé en ferme. Des terres agricoles remontant au 19^e siècle ont, en effet, été découvertes au sud de la cour. Sa disposition est assez originale. Il dispose d'un rez-de-chaussée surélevé accessible par un escalier droit formant un perron et autrefois protégé par un porche en bois.

Château du Plessix

Le château du Plessix, à l'époque nommé Le Plessis-Préauvé, est construit au milieu du 18^e siècle pour le procureur Louis-René de Caraudec de La Chalotais. Le style architectural et les éléments décoratifs sculptés, attribuables aux ateliers de Jacques Verberck, permettent de rattacher la bâtisse aux grandes réalisations de l'architecte Jacques Gabriel, premier architecte du roi à Rennes après l'incendie de 1720.

En 1923, le château est transformé en distillerie. M. Auguste Dufresne administra la Société Anonyme de la Cidrerie-Distillerie du château du Plessix qui produisait, à l'époque, environ 500 litres d'alcool pur par jour.



© Archives départementales d'Ille-et-Vilaine

2049. Environs de Rennes. - Vern. - Le Château du Plessix

Laiterie-fromagerie des Bouillants

Créée en 1890 par M. Prudent Delanoë, la fromagerie des Bouillants a connu, au cours de ses 90 années d'existence, de nombreuses péripéties, mais a également été de nombreuses fois récompensées. Son savoir-faire a notamment été reconnu en 1897 à Rennes et en 1901 à Paris où elle a reçu le diplôme d'honneur.

En 1920, alors dirigée par Raymond Guillaud, l'entreprise diversifie ses produits avec la production de beurre et de fromages variés tels que le Port-Salut, le Brie et la Pâte à Suisse, ce qui lui permet de se développer considérablement. Une dizaine de communes, aux alentours de Vern-sur-Seiche, l'approvisionnement alors en lait. Sa production moyenne approche quotidiennement les 850 kg de fromage et 30 kg de beurre.

En 1954, elle est rachetée par Roger Lanquetot, gérant d'un groupe laitier de Normandie, qui spécialise la société dans la fabrication de fromages avec, en vedette, le camembert. La fromagerie rayonne alors sur une trentaine de communes et collecte quotidiennement environ 70 000 litres de lait. Mais une réorientation va la placer sur un nouveau créneau : l'exportation des camemberts vers l'Allemagne. Le produit est alors remanié pour convenir à ses nouveaux consommateurs allemands, ce qui amoindrit son impact dans le sud du pays de Rennes.

À partir de 1969, la fromagerie sera contrôlée par le groupe Bridel. Elle cesse son activité en 1979 et la trentaine de salariés sont dirigés vers les usines Bridel de Retiers et de l'Hermitage.



Moulin de Bouillant

Situé sur la rivière La Seiche, le site de Bouillant accueillait à l'origine deux moulins. Ils se distinguaient alors par une construction sur le lit même de la rivière, bien que leur architecture était similaire au moulin du Boël et de la Molière.

Ils étaient à l'origine de nombreux litiges entre les riverains et les meuniers concernant la fréquence d'usage des moulins qui renaient alors un maximum d'eau.

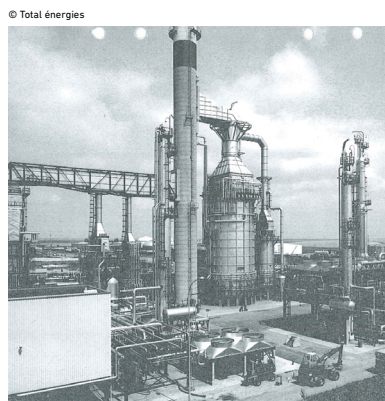
Au début du 20^e siècle, un seul moulin subsiste. Il est transformé en minoterie par une surélévation et un nouveau bâtiment lui est accolé afin d'accueillir de nouvelles machines.

Le moulin a cessé toute activité en mai 2001.

École Chemin Roblot

En 1908, après une obligation du préfet, la municipalité achète pour 3 100 F, un terrain appartenant à M. et Mme Ange Mouyzel afin d'y construire une école publique de filles. Après une adjudication, M. Primault pour la maçonnerie, la charpente et la plâtrerie, M. Pouessel pour la couverture et la zinguerie et M. Bellier pour la serrurerie, la peinture et la vitrerie sont retenus pour l'exécution des travaux. Jusqu'en 1973, les effectifs se stabilisent à 88 élèves répartis en 3 classes.

Le bâtiment accueille aujourd'hui le Bagad Kadoudal.



Raffinerie Antar

L'accroissement de la consommation des produits pétroliers oblige les raffineurs à développer leurs dispositifs de raffinage. À l'Ouest, la raffinerie de Donges, en Loire-Atlantique, connaît une constante évolution et arrive à saturation. Or, l'agrandissement de la raffinerie est techniquement difficile et surtout ne serait pas rentable. La société prospecte alors sur la région rennaise.

Vern-sur-Seiche est retenue pour sa situation géographique et un terrain, entre la route d'Angers et la voie de chemin de fer, possède les qualités requises. Le permis de construire est déposé le 23 novembre 1963. Fonctionnelle de 1965 à 1979, la raffinerie était approvisionnée depuis Donges par pipelines et traitait de 1 200 000 à 1 500 000 tonnes de pétrole. C'est, aujourd'hui, un dépôt Total.

Après un DUT génie civil et un master, Jeanne Burban-Rosec a travaillé pendant 7 ans à la SNCF en tant que responsable travaux spécialité voie. Elle est arrivée à la ville de Vern-sur-Seiche, début novembre, en tant que chargée de travaux.

« C'est une envie de changer de spécialité qui m'a poussé à candidater à ce nouveau poste. Aujourd'hui, je m'occupe de suivre les chantiers importants de la commune. Ceux qui sortent du cadre de la maintenance courante.



Actuellement, je gère, par exemple, les chantiers d'aménagement du nouvel espace de détente du Clos d'Orrière et de la future esplanade du Volume. »

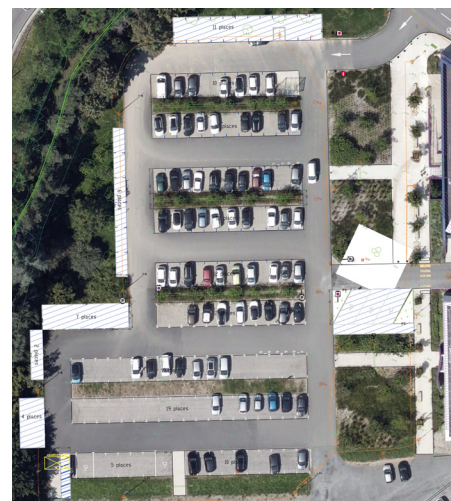
Si les savoir-faire existent, les travaux sont réalisés en interne. Sinon, Jeanne qui représente la mairie, c'est-à-dire le maître d'ouvrage, fait appel à un prestataire extérieur, un maître d'œuvre. C'est notamment le cas pour les plus gros projets.

Son poste demande de la polyvalence, du relationnel et de la rigueur. En effet, elle doit traiter plusieurs dossiers en même temps tout en respectant au mieux les coûts et délais fixés. Elle travaille en étroite relation avec les services supports, l'adjoint délégué aux infrastructures, réseaux, bâtiments et à la transition énergétique, le conseiller municipal délégué à la transition énergétique et à la rénovation des bâtiments et avec les partenaires institutionnels et les prestataires externes de la collectivité.

De nouvelles places sur le parking de la maison de santé

De nouvelles places de stationnement vont être aménagées sur le parking de la maison de santé.

En lien avec Rennes Métropole, une vingtaine de nouvelles places de stationnement seront créées le long des espaces verts. La municipalité attend le retour des différentes entreprises mandatées avant de lancer les travaux de réalisation qui devraient commencer en juin 2023.



PROJETS URBAINS

De nouveaux logements vont bientôt sortir de terre aux Hautes Perrières

À l'Est de la ZAC des Hautes Perrières, Aiguillon Construction construit des logements collectifs. 36 logements locatifs sociaux viendront étoffer l'offre de logements de la commune d'ici quelques mois.

Le projet de l'agence d'architecture Atelier du Canal présente des séquences verticales marquées par l'emploi de matériaux et des teintes différentes. Cette verticalité est animée par de larges balcons pour chacun des logements. Le végétal prend une place importante au Sud de l'îlot et offre un cheminement piétonnier d'Est en Ouest.

Dans le cadre des mesures du plan « France Relance », la commune, comme quinze autres communes de Rennes Métropole, a pu bénéficier, grâce à ce projet d'une subvention de l'État. Cette aide est réinvestie sur des aménagements communaux pour améliorer le cadre de vie des Vernois.



Face à la vie de plus en plus active des parents, aux lieux de travail éloignés, et à des besoins de garde occasionnels, la commune de Vern-sur-Seiche organise pour les 2 écoles maternelles et élémentaires, un service périscolaire pour les familles qui ne trouvent pas de réponses individuelles ou collectives pour l'accueil de leurs enfants en dehors du temps d'école.

Le service périscolaire permet d'avoir des horaires d'accueil avec des amplitudes importantes et des contenus qui offrent à l'enfant des activités collectives éducatives et ludiques ainsi que la possibilité de faire son travail scolaire dans de bonnes conditions et encadré par des personnes qualifiées conformément à la réglementation en vigueur. À l'école Notre Dame, la mairie prend en charge le service périscolaire uniquement le temps du midi.

Les équipes d'animation accueillent les enfants, les jours scolaires :

- de 7h30 à 8h30 le matin de façon échelonnée ;
- de 12h à 13h50 pour l'accueil méridien comprenant la restauration scolaire ;
- de 16h30 à 18h45 pour les activités du soir (goûter compris).

ÉCOLE LA CHALOTAIS		ÉCOLE NOËL DU FAIL	
MATERNELLE 70 enfants	<i>Restauration sur place</i> ÉLÉMENTAIRE 130 enfants	MATERNELLE 75 enfants	<i>Restauration sur place</i> ÉLÉMENTAIRE 130 enfants
Accueil périscolaire 7h30 - 8h30 Un responsable - un binôme	Accueil périscolaire 7h30 - 8h30 Un responsable - un binôme	Accueil périscolaire 7h30 - 8h30 Un responsable - un binôme	Accueil périscolaire 7h30 - 8h30 Un responsable - un binôme
Temps du midi 12h - 13h50 Un responsable - un binôme 3 ou 4 atsems 3 agents de restauration	Temps du midi 12h - 13h50 Un responsable - un binôme 5 animateurs 5 agents de restauration	Temps du midi 12h - 13h50 Un responsable - un binôme 4 ou 5 atsems 3 agents de restauration	Temps du midi 12h - 13h50 Un responsable - un binôme 5 animateurs 5 agents de restauration
Accueil périscolaire 16h30 - 18h45 Un responsable - un binôme 2 animateurs	Accueil périscolaire 16h30 - 18h45 Un responsable - un binôme 3 animateurs	Accueil périscolaire 16h30 - 18h45 Un responsable - un binôme 2 animateurs	Accueil périscolaire 16h30 - 18h45 Un responsable - un binôme 3 animateurs

ÉCOLE NOTRE DAME	
MATERNELLE 85 enfants	ÉLÉMENTAIRE 100 enfants 60 enfants
<i>Restauration sur place</i> Temps du midi 12h - 13h45 Un référent 3 animateurs 3 agents de restauration	Temps du midi 12h - 13h45 Un référent 8 animateurs <i>CP au CE2 restaurant La Chalotais</i> <i>CM1 et CM2 restaurant Noël du Fail</i>

Environ **650 enfants** pris en charges tous les jours scolaires

26 agents au service restauration / propreté

34 agents au service animation / périscolaire

Soit un total de **60 agents** mobilisés tous les jours

Estimation du prix réel d'un repas : **9,50 €***

* Cela inclut : le coût des produits alimentaires, les coûts de préparation, de livraison, de service, de remise en état des locaux et du matériel ainsi que de l'encadrement des enfants de 12h à 13h50.

Inscriptions scolaires 2023-2024

L'obligation scolaire concerne les enfants nés à partir de 2020. Pour les enfants nés en 2021, une confirmation d'inscription sera donnée à l'issue de la commission de dérogation scolaire qui se réunira fin mai / début juin.



Inscriptions Portail familles

Toutes les démarches d'inscription scolaire et périscolaire (cantine et garderie) sont à faire via ce Portail.

Pour toute première connexion à votre espace personnel, il est nécessaire de compléter le formulaire de création de compte que vous trouverez soit sur le site de la ville soit à l'accueil de la mairie. Il sera à retourner sur l'adresse mail

✉ portailfamilles@vernsurseiche.fr

Une fois vos codes d'accès communiqués, vous pouvez procéder à vos démarches d'inscription.

Vous êtes Vernois ou futur Vernois

Inscription scolaire à faire sur le Portail familles en joignant les justificatifs

obligatoires (justificatif de domicile, livret de famille ou acte de naissance).

Vous n'êtes pas Vernois

Vous devez obligatoirement obtenir un accord de participation aux frais de scolarité de votre commune de résidence. Une fois l'accord de dérogation reçu, la procédure d'inscription reste identique à celle des Vernois. Elle reste valable pour l'ensemble du cycle maternel ou élémentaire.

Enseignement bilingue français/breton : possibilité de la maternelle au CP*, à l'école Noël du Fail.

Plus d'infos ? Service Éducation et vie de la cité ☎ 02 99 04 82 04

* à partir du CE1, inscription possible sous conditions, informations en mairie.

MA VILLE, MON QUARTIER

Je bouge & j'agis pour mon quartier, je deviens référent de quartier !

La municipalité a décidé de mettre en place un dispositif de référents de quartier. Il concernera, dans un 1^{er} temps, les quartiers de la Hallerais et de Gaudon. Un ou 2 élus seront également référents du quartier et interlocuteurs privilégiés des habitants référents.

Les objectifs de ce projet municipal sont les suivants :

- mieux répondre aux attentes des citoyens et usagers du territoire / soutenir des projets exprimés par les habitants eux-mêmes ;
- rendre les habitants acteurs de la commune au travers de projets locaux en leur donnant les moyens d'agir au niveau de leur quartier ;
- créer une dynamique sociale au sein des quartiers.

Les référents sont des citoyens impliqués dans la vie de leur quartier, ils sont volontaires et bénévoles.

Le rôle essentiel des référents consiste à être un relais avec la municipalité sur les préoccupations et attentes des habitants du quartier et à accompagner les propositions de projets et actions participatives répondant aux besoins spécifiques du quartier.

Ce nouveau dispositif doit permettre de favoriser les échanges et la communication entre les habitants et la municipalité.

La finalité du projet serait, à terme, de disposer d'un budget participatif pour la mise en œuvre des projets dans les quartiers.

Réunion publique
Rendez-vous mardi 11 avril, à 19h30,
en mairie pour échanger avec
l'équipe municipale.

La réunion est destinée, en priorité, aux habitants des 2 quartiers concernés : la Hallerais et Gaudon, mais est ouverte à tout habitant intéressé par la démarche et souhaitant s'investir pour son quartier.

La Passerelle, c'est quoi ? c'est pour qui ? qu'est-ce qu'on y fait ?

On y passe du bon temps entre copains, copines. On organise des repas, des soirées à thème.



On y fait des activités pendant les vacances scolaires : sorties, ateliers, jeux...



On y fait des projets, des échanges avec nos amis allemands et espagnols, des mini camps...



Mais c'est aussi :

- L'accompagnement à la scolarité (sur inscription). Les collégiens sont accueillis les mardis et jeudis scolaires pour favoriser l'acquisition des savoirs, de savoir-être et de savoir-faire.
- Le Point Information Jeunesse, c'est un lieu d'information et de documentation sur les thématiques qui intéressent les jeunes (la vie quotidienne, l'orientation scolaire ou professionnelle...).

▶ La Passerelle est un lieu ouvert aux ados à partir de l'entrée en 6^e. L'accueil et l'encadrement sont assurés par 3 animateurs diplômés.

▶ L'accès est libre et gratuit (après acquittement de la cotisation au Centre Social des Marais).

Plus d'infos ?

N'hésitez pas à contacter ou à venir rencontrer les animateurs Mickaël, Martine et Fayel, à visiter le site du Centre Social des Marais ou à t'abonner à nos comptes Insta !

@ mickalapasserelle @ passerellevern



Je gagne de l'argent de poche en travaillant pour ma commune

Le dispositif « Argent de poche » offre la possibilité aux jeunes vernois de 16 à 21 ans d'effectuer des petits chantiers, à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation.

Les jeunes exerceront leurs missions selon le cadre réglementaire suivant :

- une ½ journée d'activité de 3 heures par jeune et par jour ;
- une rétribution de 5 € par heure, soit 15 € par jour ;



- Un nombre de missions limité par jeune et par an, à 20 jours pour la période d'été (juillet, août et septembre) et à 10 jours pour chacune des autres périodes de congés scolaires.

Les chantiers susceptibles d'être proposés présentent un caractère éducatif et formateur dans une démarche citoyenne (aide aux rangements des écoles, à la médiathèque ou à la restauration scolaire, archivage dans les services administratifs, aide à la restauration scolaire, accompagnement sur les chantiers techniques...). Les missions seront encadrées par les professionnels municipaux, garants de la sécurité des

jeunes. Elles se dérouleront pendant les prochaines vacances de printemps **du 15 au 30 avril 2023**.

Si vous avez entre 16 et 21 ans (avec une priorité pour les 16-18 ans) et que vous souhaitez « gagner de l'argent de poche », vous pouvez retirer un dossier d'inscription en mairie, à La Passerelle ou le télécharger sur le site de la Ville dans la rubrique

🌐 vie-quotidienne > jeunesse > dispositifs-jeunesse > argent-de-poche.

Il sera disponible à compter du **lundi 13 mars** et sera à retourner en mairie au plus tard le **samedi 1^{er} avril**.

Dimanche des Saveurs, et si on se donnait rendez-vous...

Lors des dernières éditions, nous avons partagé un moment gourmand et festif, rythmé par les restaurateurs et la musique du Suet, d'AC Balata et de Pascal Bossard.

Vous avez manqué la fête ? Vous avez envie de remettre ça ? C'est avec plaisir que la municipalité vous donne rendez-vous le **dimanche 10 septembre 2023, à partir de 11h.**



Vous cherchez un emploi ? Vous recrutez ? Le Point Accueil Emploi vous accompagne

Le PAE est une association intercommunale qui a pour vocation de faciliter vos démarches dans le domaine de l'orientation, de l'emploi et de la formation.

Horaires d'ouverture :

- 9h à 11h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis sur flux ;
- les après-midi et les mercredis sur rendez-vous uniquement.

Contact ☎ 02 99 62 99 00 ✉ pae.vern@orange.fr 🌐 www.paesudest-35.fr

📅 À l'agenda

Le Forum Formation	Mardi 14 mars	Chantepie, salle des Marelles	Un moment destiné à toute personne qui aurait envie de suivre une formation (avec la présence de plusieurs centres de formations mais aussi des financeurs).
Le Rallye Entreprises	Juin 2023	Vern-sur-Seiche	Quelques jours pour rencontrer, visiter, échanger avec les entreprises situées dans la zone du Val d'Orson et à Chantepie. Cette action est pilotée par le PAE en partenariat avec We Ker et Pôle Emploi Rennes Est.

Inscriptions auprès des conseillères du PAE



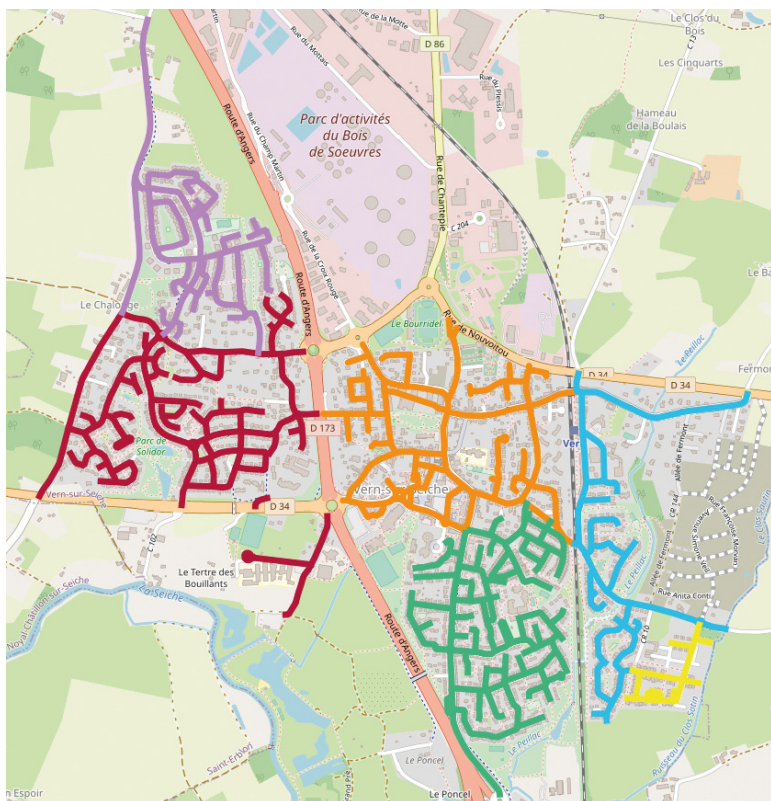
Facilitons le passage de la balayeuse et de la balayeuse

Afin de faciliter le passage de la balayeuse et d'assurer la sécurité des intervenants, des usagers de la route, des riverains et des piétons, merci d'éviter de stationner vos véhicules sur la voie publique.

Elle passera dans les différents secteurs sur les mois de mars-avril, selon le plan ci-contre :

- ▶ Secteur vert : jeudi 9 mars 2023.
- ▶ Secteur rouge : jeudi 16 mars 2023.
- ▶ Secteur violet : vendredi 17 mars 2023.
- ▶ Secteur orange : jeudi 23 mars 2023.
- ▶ Secteur bleu : vendredi 24 mars 2023.
- ▶ Secteur jaune : fin d'année 2023.

Une modification du planning est possible.



La réfection des chemins a débuté

La commune s'est engagée dans la réfection de plusieurs chemins.

Une première vague de travaux est en cours de réalisation, notamment au Parc de la Touche ou encore au niveau des chemins le long de la 4 voies. D'autres travaux sont prévus, notamment aux alentours de l'école Noël du Fail.

Dans une autre mesure, les chemins du Parc de Solidor ont été remis en état par les équipes d'entretien des espaces verts. Les bords des chemins ont été découpés manuellement pour retrouver le tracé d'origine.



Micro-forêt au Bouridel, des collégiens et des habitants volontaires ont planté les premiers arbres.

Le projet de création d'une micro-forêt au Bouridel se situe sur un terrain d'environ 1 000m², découpé en 3 phases, et situé entre la rue du Bois, la rue de Nouvoitou et le cimetière.

Dans la matinée du lundi 6 février, une quinzaine de volontaires ont retroussé leurs manches pour planter les premiers arbres de la future micro-forêt du Bouridel.

L'après-midi, c'est un groupe de 24 élèves éco-délégués et membres du club de développement durable du collège Théodore Monod qui a pris le relais. Ils étaient accompagnés de la société d'horticulture, d'agents des services techniques, de volontaires, d'élus et de M. le Maire.



Tous ensemble, ils ont planté 400 arbres et arbustes d'une vingtaine d'essences différentes parmi lesquelles des chênes, des érables, des châtaigniers, des poiriers, des houx, des cornouillers, des sureaux, des lauriers, des lilas... sur une parcelle de 300m² et dans un esprit d'entraide, de partage et de transmission.

Pour conclure l'après-midi, un membre de la société d'horticulture a montré aux jeunes comment réaliser le greffage d'un arbre fruitier. La classe est ainsi repartie avec un futur cerisier.

Ce projet est symbolique puisque les plantations ont été effectuées dans un espace identifié en zone SEVESO. La micro-forêt sera ensuite amenée à évoluer seule sans intervention humaine.

CONSEILS DE JARDINIERS

Le jardin aromatique : c'est le bon moment pour y penser.

Économique, écologique et pratique le jardin aromatique n'a que des avantages et trouve facilement sa place chez chacun de nous. Que ce soient quelques pots, une bande de terre, un carré ou dans le potager, il nous aide à préparer de bons plats goûtés et parfumés. Ces plantes peuvent également avoir des vertus médicinales et permettent de fabriquer des tisanes et des infusions.

On peut les trouver de tailles variées (herbes, plantes annuelles, vivaces méditerranéennes, arbustes voire arbres).

Il existe :

- les fines herbes (persil, basilic, ciboulette, céleri, cerfeuil...) à privilégier dans un sol riche, plutôt frais et pouvant pousser dans des zones ombragées ;

- les herbes de Provence (thym, romarin, laurier sauce, estragon...) qui ont besoin de sols secs, bien drainés et d'une exposition au soleil suffisante.

Plus technique et pour ceux qui ont un potager, dispersez vos plantes aromatiques entre vos différentes productions potagères pour que leurs vertus répulsives éloignent les ravageurs sans traitement. La lavande et la ciboulette sont ainsi réputées pour éloigner les pucerons, tandis que le basilic protège les tomates des parasites et du mildiou.



Le Dressing pour tous, « La Caravane de Pascaline », présente son 1^{er} défilé de mode

Porté par le CCAS, nous proposons aux habitants, qui le souhaitent, de devenir mannequin d'un jour.

Le 25 Mars 2023 à 14h30 au Volume à Vern-sur-Seiche

Le Dressing pour tous
« La Caravane de Pascaline »
présente



CCAS

Les objectifs de ce défilé sont de faire connaître le dressing à un plus grand nombre de personnes et de faire participer les habitants à cette première belle aventure.

Pour les personnes qui auraient envie de s'investir, mais pour qui le pas serait difficile à franchir, l'équipe de bénévoles pourra leur proposer d'intégrer des ateliers : « confiance en soi » et « initiation au maquillage ».

Notre équipe accompagnera les mannequins d'un jour, et chacun pourra choisir sa tenue parmi les articles du « Dressing pour tous ».

**Samedi 25 mars,
à 14h30,
La Rue (hall du Volume).**

Renseignements et inscription auprès du CCAS :

☎ 02 99 04 82 10

✉ ccas@vernsurseiche.fr

La Caravane de Pascaline est ouverte :

- ▶ le mercredi après-midi, de 15h à 19h
- ▶ le samedi matin, de 9h30 à 12h30

la 1^{re} et 3^e semaine de chaque mois

📍 Espace de La Chalotais

Besoin d'un financement ? Pas d'accès au crédit classique ? Pensez au microcrédit personnel

Pour répondre aux besoins des habitants ayant un projet de vie qu'une banque ne peut financer, le CCAS et le Crédit Mutuel de Bretagne ont mis en place un microcrédit personnel : de 300 à 5 000 euros à taux fixe pour une durée de 6 à 60 mois.

Conditions :

- être âgé de 18 ans et plus ;
- résider sur la commune de Vern-sur-Seiche depuis plus de 3 mois ;
- être de nationalité française ou en situation régulière ;
- ne pas avoir le statut de lycéen ;
- être titulaire de minima sociaux ou de revenus modestes permettant le remboursement du prêt.

En cas de situation de surendettement, dérogation à obtenir auprès de la commission de surendettement.

Objets susceptibles d'être financés :

- mobilité dans le cadre de l'emploi (achat de scooter, mobylette, véhicule...);
- formation au permis de conduire ;
- aide au logement et/ou à la personne ;
- situations exceptionnelles (étudiées au cas par cas).

Le rachat de dettes et le remboursement d'autres crédits ne pourront être financés.

Renseignements et prise de rendez-vous auprès du CCAS :

☎ 02 99 04 82 10 ✉ ccas@vernsurseiche.fr



La communication du CCAS fait peau neuve

Le CCAS a souhaité rajeunir et dynamiser son image en travaillant, entre autres, sur ses supports de communication.

Après s'être doté d'une flamme et d'un kakémono aux nouvelles couleurs du CCAS en 2022, pour être clairement identifié lors des événements, et après avoir créé une plaquette de présentation de l'action du CCAS, il poursuit cette année son travail sur cette nouvelle identité visuelle en affichant son nouveau logo sur ses supports de communication : courrier, enveloppe, entête, carte de correspondance...

Les nouvelles permanences du Cdas

Le Centre départemental d'action sociale (Cdas) est la porte d'entrée pour toute l'action sociale du Département, au plus proche des habitantes et habitants. Cela peut aller d'une petite difficulté passagère, qui nécessite de recourir à des aides, à la volonté d'être accompagné dans la durée.

En plus des permanences du jeudi matin, votre Centre départemental d'action sociale vous propose des permanences les mardis :

- 14 mars
- 16 mai
- 27 juin
- 22 août
- 17 octobre
- 12 décembre

de 14h à 17h, au rez-de-jardin de la mairie, sur rendez-vous.

Prise de rendez-vous auprès du Cdas : ☎ 02 99 02 20 20

Cdas Couronne Rennaise Est :

📍 2, avenue de Tizé
35235 Thorigné-Fouillard

« Prends ma roue », l'apprentissage du vélo pour les adultes

Rodolphe Briere, éducateur sportif Départemental de l'Agence Départementale du Pays de Rennes, en collaboration avec la Mairie de Vern-sur-seiche, le Centre Social des Marais, l'Épicerie Sociale au jardin secret, le CCAS, le PAE et l'US Vern vous proposent de vous initier à la pratique du vélo ou à reprendre cette activité en toute confiance.



Apprendre, ou réapprendre à faire du vélo, ce n'est pas qu'une question d'équilibre ou de force sur les pédales. C'est bien plus que ça : c'est reprendre confiance en soi, se lancer, dépasser ses peurs... Avec à la clé : une liberté retrouvée.

Pour apprendre ou réapprendre à freiner, démarrer, tourner... tout en adoptant les bons gestes de sécurité, Rodolphe Briere vous donne rendez-vous, pour un cycle de 7 dates, sur le plateau sportif du collège Théodore Monod.

- Les vendredi 3, 10, 17, 24 et 31 mars
- Les vendredi 7 et 14 avril
- De 9h30 à 11h ou de 10h à 11h30
- De 13h30 à 15h ou de 14h à 15h30.

Places limitées à 7 participants.

Possibilité de venir avec son propre vélo et casque. Dans le cas contraire, des vélos et du matériel de sécurité

seront mis à disposition. Merci de prévoir une bouteille et une tenue de sport dans la mesure du possible.

Inscriptions et renseignements auprès des partenaires :

- ▶ Centre Social des Marais : ☎ 02 99 62 83 27
- ▶ Épicerie sociale : ☎ 02 22 62 71 14
- ▶ PAE : ☎ 02 99 62 99 00
- ▶ CCAS : ☎ 02 99 04 82 10
- ▶ Rodolphe Briere : ☎ 06 77 07 60 13
✉ rodolphe.briere@ille-et-vilaine.fr

« Mobil Vern », un questionnaire pour connaître vos besoins en termes de déplacement

La question des déplacements et les enjeux d'exclusions liées à des raisons sociales, économiques, géographiques ou de santé fait l'objet aujourd'hui d'une large réflexion à l'échelle nationale. Mais qu'en est-il sur notre commune ? Est-il opportun de mettre en place un service de mobilité Solidaire ?

Le CCAS souhaite développer des solutions visant la mobilité pour lutter contre l'isolement.

Pour connaître vos besoins en termes de déplacement, un questionnaire

- est disponible sur le site internet de la ville,
🌐 rubrique Vie quotidienne > Solidarités > Mobil Vern ;
- peut-être retiré et déposé en Mairie ou au CCAS.

Vous êtes concerné, n'hésitez pas à prendre contact avec le CCAS :

☎ 02 99 04 82 10



Enquête Mobilité



Dans cette rubrique, nous vous présentons à chaque numéro, deux élus du conseil municipal. Qui sont-ils ? Quels sont leurs centres d'intérêt ? Que font-ils dans la vie ? Qu'apprécient-ils dans leur commune ? Une occasion pour vous de mieux connaître celles et ceux qui vous représentent.

■ Stéphane Labbé, maire

Vernois depuis 2003.

Quartier : Vern sud

Âge : 52 ans

Profession : entrepreneur

Famille : marié, 2 enfants

Centres d'intérêt : cuisine, sport, voyages, opéra

Maire de Vern-sur-Seiche depuis mars 2020



" Originaire d'Alençon en Normandie, j'ai d'abord exercé le métier de cuisinier et de chef de partie dans différentes régions, notamment à Paris chez un Maître Cuisinier de France. Je suis ensuite retourné dans ma région natale et j'ai exercé en tant que second de cuisine dans un institut médico-éducatif. Le week-end, j'organisais des mariages en région parisienne. Ces missions m'ont aidé à développer mon altruisme et ma sociabilité.

Après avoir réalisé mon service militaire à Rennes, je m'étais toujours promis de revenir vivre en Bretagne afin de me rapprocher de Saint-Malo. La naissance de mon premier fils, en 2003, m'a semblé être une bonne occasion pour m'installer à Vern-sur-Seiche.

Très rapidement, avec ma compagne, nous sommes devenus actifs sur la commune. Nous aimons donner de notre temps pour les autres, notamment via les associations des écoles de nos enfants, en devenant président du club des entreprises ou encore en s'impliquant dans des associations pour les enfants hospitalisés.

Même si cela a été plus prématuré que prévu, devenir Maire de Vern faisait partie de mes envies. Je voulais participer au dynamisme de la commune et apporter ma propre pierre à l'édifice. Le sport, la culture, la vie associative, l'écologie et le bien vivre ensemble sont, pour moi, les 5 éléments forts de Vern-sur-Seiche.

Mon souhait est de construire la ville de demain respectueuse de l'environnement, accessible à toutes les générations, bâtie de façon raisonnée et dynamique pour ses commerces de proximité et ses habitants. "

■ Maxime Leguay, conseiller municipal

Vernois depuis 2001.

Quartier : Les oiseaux

Âge : 30 ans

Profession : directeur de la promotion immobilière

Famille : célibataire

Centres d'intérêt : voyage (pour se découvrir soi et l'Autre, les cultures), sport, amis et famille

Délégation : urbanisme, aménagement et habitat



" Je suis arrivé à Vern avec ma famille à l'âge de 8 ans. Aujourd'hui, je vis toujours en Bretagne après quelques détours par plusieurs villes et pays étrangers qui m'ont enrichi. En effet, cette région est, pour moi, magnifique de par son dynamisme culturel, musical, son vivre ensemble.

De façon plus personnelle, j'ai toujours été animé par une hyperactivité, une curiosité fulgurante, une envie d'apprendre, une capacité à décider et à vouloir améliorer les choses en permanence. J'ai souhaité m'engager dans la vie communale afin de comprendre le fonctionnement du public et de contribuer à l'amélioration du bien-vivre ensemble. Selon moi, être dans l'organe décisionnaire est la seule manière d'apporter sa pierre à l'édifice, notamment dans les domaines que nous maîtrisons. Être au sein d'un Conseil municipal représentatif de l'ensemble des métiers et avec une pluralité des manières de penser est quelque chose de nécessaire.

Enfin, sur le plan politique, je n'appartiens à aucune famille. J'ai toujours pensé que chacun des courants politiques ont leurs bonnes idées et quelques moins bonnes. Chacun des partis existe car des groupements de la population s'y reconnaissent. Piocher chez chacun d'entre eux est une manière que je trouve efficace pour être représentatif des idées de chacun, tout en s'efforçant à maintenir une cohérence d'ensemble. Cependant, si je devais avoir un combat se serait l'éducation. Grâce à mes voyages, j'ai pu découvrir de nombreux pays et continuer à se battre pour une obligation d'éducation et de maîtrise des bases est pour moi essentiel à toute vie en communauté. "

MAJORITÉ ●●● Vern avec Vous

TROP C'EST TROP

La dernière tribune de la minorité appelle de notre part une réponse.

Depuis notre élection, nous sommes en proie à une campagne insidieuse de dénigrement concernant notre gestion des ressources humaines et la non-rénovation des bâtiments publics.

Le constat est simple : depuis notre arrivée en 2020, il y a un adjoint dédié aux ressources humaines, car la gestion du personnel est notre priorité. Nous avons donc tout reconstruit, de la rémunération jusqu'à la relation au travail et nous avons maintenu les 138 emplois.

Notre méthode est pragmatique : on écoute, on améliore, on travaille ensemble.

Les recrutements en 2022 ont été très difficiles, aussi bien pour le secteur public que le privé. Cependant, nous

ne sommes pas restés inactifs et tous les postes seront à nouveau pourvus en 2023. Nous avons créé un groupe de travail ressources humaines et avons avancé ensemble sur des propositions concrètes améliorants les conditions de travail et les rémunérations. La reconnaissance professionnelle a pris forme via un nouveau dispositif de prime récompensant la manière de servir. La formation et l'évolution des compétences internes sont au cœur des projets. Des moments de convivialité avec les élus et les agents ont été créés et nous travaillons à une certification pour la qualité de vie au travail.

C'est 57% des dépenses de fonctionnement de la Mairie qui sont consacrés au frais de personnel et pour mémoire, c'est presque 23% qui sont consacrés aux subventions directes et indirectes pour les associations, le soutien de l'enfance et la petite

enfance et le sport.

Il faut arrêter la polémique et laisser les agents travailler en confiance et avec notre considération.

Par ailleurs, nous allons consacrer des sommes importantes pour la rénovation énergétique des bâtiments de la commune qui n'ont pas été entretenus depuis de nombreuses années. Nous avons installé de nouvelles ampoules LED, beaucoup plus économes en électricité. Notre priorité sera le Complexe de La Chalotais qui prend l'eau, nous avons dû fermer la salle familiale pour cette raison.

Nous avons, depuis notre arrivée, désendetté la Commune ce qui nous permettra de financer ces travaux qui vont se chiffrer à plusieurs millions d'euros.

Notre objectif est clair : on construit le présent et on prépare l'avenir.

MINORITÉ ●●● Continuons d'agir

Les finances de la municipalité

La dette par habitant et son évolution permettent de situer avec précision le niveau d'endettement d'une commune. Lors du précédent mandat (2014 – 2019), la Dotation versée par l'État a diminué de 57,3% passant de 950 000 € en 2014 à 406 000 € en 2019.

Malgré ces réductions massives, une bonne gestion financière de la commune a permis :

- d'améliorer la capacité d'autofinancement et conduit à un désendettement continu de moins 2 375 340 € ;

- de réduire la dette par habitant de 1 132 € en 2012 à 831 € en 2019, 764 € en 2021 ;

- d'investir pour l'avenir et laisser une situation financière permettant à la majorité d'envisager sereinement de construire des projets.

En 2020, nous avons évalué les capacités d'investissement sur ce mandat à 6 millions € (dont la réalisation d'un pôle social). Aujourd'hui, la majorité envisage des projets déraisonnables :

- un terrain de foot synthétique pour 2,5 M € ;

- l'installation d'un système de vidéo-protection pour 150 000 €. Aucun bilan n'a été fourni sur la délinquance et sur le dispositif « Voisins Vigilants » pour justifier de mettre sous surveillance les Vernois. L'évaluation de la nécessité et de la proportionnalité de ce dispositif envisagé s'impose.

Nos priorités sont par exemple, la rénovation de la salle de La Chalotais, le pôle social, le développement de projets de production d'énergie renouvelable sur la commune...

Le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté en Conseil municipal le

06/02/2023 interpelle. Certes, l'épargne prévue au budget primitif 2022 a été consolidée au cours de l'exercice, mais à quel prix ? En effet, l'enveloppe Ressources Humaines a dégagé un crédit non utilisé de 146 000 €, qui s'explique par des postes non pourvus et remplacés pour certains, par des prestations externes. Nous avons déjà sonné l'alarme : depuis 2020, au sein des différents services, les départs se multiplient et témoignent d'un réel malaise qui ne s'explique pas seulement par le « COVID » ou par l'attrait de Rennes Métropole. Nous restons résolument aux côtés des agents qui apportent aux Vernois, tout leur engagement depuis de longues années. Nous demandons, pour les enfants, l'embauche d'une d'ATSEM à la rentrée 2023 puisque toutes les classes maternelles resteront ouvertes.

Les élu.e.s de la minorité

Panneau directionnel, des lieux de vie vernois

En janvier, un panneau directionnel a été installé place des Droits de l'Homme.

Réalisé par l'association La Parvole, il indique les directions et les temps de trajet à vélo jusqu'au principaux lieux de vie et de rencontre de la ville :

- ▶ la gare, 6mn
- ▶ le collège, 2mn
- ▶ la plage, 3mn30
- ▶ le Val d'Orson, 13 mn

Le panneau n'a été que récemment installé par les Services Techniques après une longue réflexion sur son emplacement idéal.



Trophée du sport, l'occasion de récompenser ceux qui portent haut et loin les couleurs de la ville

Vendredi 2 décembre se tenait la remise des Trophées du Sport. Une cinquantaine de sportifs, ayant remporté des compétitions au cours de l'année écoulée, et les clubs de la ville étaient reçus en mairie pour l'occasion.

La présence nombreuse des clubs et sportifs témoigne de l'ambition collective de porter ensemble et fièrement, les valeurs sportives que sont l'engagement, l'abnégation et le goût de l'effort. Le sport est un vecteur d'épanouissement personnel, de bien vivre ensemble et un enjeu de santé publique. La commune est portée par la volonté de mettre

plus de sport dans la vie des Vernois, plus de sport dans le quotidien des enfants, plus de plaisir à se retrouver ensemble et à partager des moments positifs.

Aujourd'hui, Vern-sur-Seiche c'est plus de 30 associations sportives variées qui regroupent près de 3 000 licenciés qui, à travers leurs exploits, font briller la commune.



Bourse aux vêtements

Bourse aux vêtements printemps/été, adultes et enfants, organisée par Boursavern à la salle des fêtes de La Chalotais.

DEPÔT

Vendredi 24 mars uniquement sur réservation d'un créneau horaire
☎ 06 49 78 44 57.

Seuls les vêtements propres, de saison, non démodés et en bon état seront acceptés. L'étiquetage sera réalisé par les bénévoles de l'association.

- 1 seule liste par déposant
- 20 articles maximum
- 2 € par liste (à régler au moment du dépôt).

VENTE

Samedi 25 mars, de 9h à 17h et dimanche 26 mars, de 10h à 13h.

Paiement uniquement en espèces. Prévoir un sac pour emporter les achats.

RÈGLEMENT ET RETRAIT DES INVENDUS

Lundi 27 mars, de 16h30 à 19h.

Un montant de 10% sur les ventes sera retenu pour frais d'organisation. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des articles déposés.



**MAISON DU VÉLO MOBILE
MERCREDI 15 MARS 2023
14H-18H
PLACE DES DROITS DE L'HOMME**



150€ de prime covoiturage, ça vous dit ?

En covoiturant avec star't, vous pourrez recevoir une prime covoiturage... et le montant sera de 150€ !

Comment cela fonctionne ? Vous ne recevrez pas 150€ d'un coup. L'objectif du Gouvernement étant d'inciter les Français à changer durablement et inscrire le covoiturage dans leurs habitudes quotidiennes, la prime sera versée en deux temps :

- ▶ 50€ minimum au 1^{er} covoiturage ;
- ▶ le conducteur reçoit le reste de sa prime (100€) au 10^e covoiturage ; ce 10^e trajet devant être réalisé dans un délai de 3 mois suivant le premier.

Sous réserve d'éligibilité, tous les covoitureurs conducteurs star't, nouveaux comme "anciens", pourront la percevoir.

Passage en régie directe de la gestion de l'assainissement collectif

Depuis le 1^{er} janvier 2023, Rennes Métropole a repris en régie directe la gestion de l'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales de la commune.

Après plusieurs années de gestion confiée à un opérateur privé (VEOLIA), Rennes Métropole a fait le choix de prendre en main la gestion de ce service. Pour rappel, la régie Rennes Métropole assainissement a été créée le 1^{er} janvier 2016 en intégrant l'ancienne régie de la ville de Rennes ainsi que celle de Laillé. Au 1^{er} janvier 2025, l'intégralité du territoire métropolitain sera exploitée en régie directe pour la compétence assainissement.

Rennes Métropole Assainissement est constituée d'environ 150 agents et dispose de tout le matériel nécessaire pour assurer un service de qualité. Ce service est d'ailleurs certifié Qualité, Environnement et Sécurité depuis plusieurs années.

Sans aucune démarche de votre part, votre contrat d'abonnement assainissement est transféré à la régie, qui se chargera de répondre à vos sollicitations en matière d'assainissement.

La facturation continuera à être effectuée par le délégataire du service public de l'eau potable : VEOLIA. C'est auprès de lui que vous pourrez obtenir tous les renseignements concernant le paiement de votre facture eau et assainissement.

Pour tout problème technique, vous pouvez joindre la régie Assainissement

☎ 02 23 62 24 10
(astreinte 7j/7 24h/24)

✉ assainissement@rennesmetropole.fr

PLUi, les 1^{res} modifications générales sont applicables

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) définit, depuis 2020, les règles de construction et d'occupation du sol pour les 43 communes de la métropole. Depuis le 12 janvier 2023, les ajustements liés à sa 1^{re} modification générale sont désormais applicables.

La 1^{re} modification du PLUi a été approuvée en conseil métropolitain du 15 décembre 2022 pour permettre la réalisation des nouveaux projets des communes et de la métropole et se conformer à des évolutions réglementaires.

Après une phase de consultation du public en 2 temps : la concertation et l'enquête publique, Rennes Métropole a procédé à la finalisation du dossier de modification prenant en considération le rapport, avis et conclusions de la commission d'enquête, les avis des personnes publiques associées et consultées et les communes.

Vous avez un projet ? Vous souhaitez voir comment votre commune va se développer jusqu'en 2035 ?

Consultez les règles du PLUi sur le site de Rennes Métropole.

🌐 www.metropole.rennes.fr

Detente & Sens

Espace Bien Être et Bien Naître.
7, place de la poste 35770 Vern-sur-Seiche

Ouvert le lundi de 14h00 à 20h30 et du Mardi au Vendredi de 10h00 à 19h00.

Vous y trouverez des soins adaptés à vos envies et vos besoins, des massages et soins visages pour vous, et façonnés pour vous.

Tout ça dans un local aux ambiances variées !

Réservation possible :

Sur place, par téléphone, par email, ou en ligne.
06 28 92 56 73 - detente.et.sens@gmail.com - detenteetsens.fr



Audrey
DI CICCO

Conseillère en immobilier

07 50 49 66 11

audrey.di-cicco@iadfrance.fr

Vern-sur-seiche & alentours (35)



Suivez-moi



iadfrance.fr

El, mandataire indépendant en immobilier - Agent commercial de la SAS IAD France immatriculé au RSAC de Rennes sous le numéro 820858769 (sans détention de fonds), titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société IAD France SAS.

Nouvelles entreprises vernoises, faites-vous connaître en mairie

accueil@vernsurseiche.fr

02 99 04 82 04

PROCHAINE PARUTION DU MAGAZINE :
MAI-JUIN 2023

RÉSERVEZ VOTRE ENCART PUBLICITAIRE
AVANT LE 31 MARS 2023

02 99 04 82 28

communication@vernsurseiche.fr

Petits-fils

SERVICES AUX GRANDS-PARENTS



L'aide à domicile sur-mesure

Réseau national d'aide à domicile
pour les personnes âgées



Aide à
l'autonomie



Aide à la
vie quotidienne



Compagnie et
vie sociale



Assistance
administrative

02 30 03 97 27

4B rue du Bignon
35000 Rennes



petits-fils.com

B I VENUE N

● Dropdrone

Nettoyage et hydrofuge de toitures, façades et panneaux photovoltaïques par drone.

17, rue Jean-François Millet

contact@dropdrone.fr

06 69 65 27 27

www.dropdrone.fr

● Feenix

Coach sport santé pour particuliers & entreprises.

2, allée de la régula

contact@feenix.fr

www.feenix.fr

● Le Panier des Champs

Service de livraison de produits bio et locaux pour particuliers & entreprises.

Le Plessis

contact@lepanierdeschamps.com

09 75 46 32 13

www.lepanierdeschamps.com

dropdrone

CLEANING TECHNOLOGY

NETTOYAGE ET HYDROFUGE DE
TOITURES, FAÇADES ET
Panneaux PHOTOVOLTAÏQUES
PAR DRONE

LA SOLUTION LA PLUS :

- Innovante
- Rapide
- Economique
- Ecologique
- Sécurisante
- Efficace

POUR LES PARTICULIERS,
PROFESSIONNELS ET COLECTIVITÉS.

NOUVEAU À VERN



CONTACTEZ-NOUS POUR OBTENIR
GRATUITEMENT VOTRE DEVIS

contact@dropdrone.fr

www.dropdrone.fr

[@dropdronefrance](https://www.instagram.com/dropdronefrance)

[f dropdronefrance](https://www.facebook.com/dropdronefrance)

06 69 65 27 27

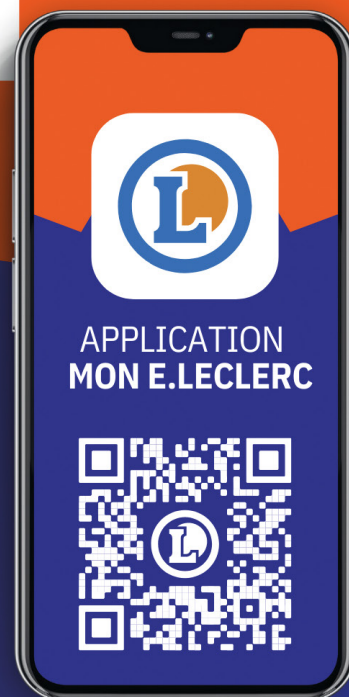
AVEC L'APPLI MON E.LECLERC,

VOTRE POUVOIR D'ACHAT

A PLUS DE POUVOIR.

Retrouvez dans l'appli Mon E.Leclerc
toutes les fonctionnalités qui défendent
votre pouvoir d'achat :

- Tous les prospectus et les promos de votre magasin.
- Les prix des produits présents en magasin,
- Vos tickets de caisses
- Votre cagnotte de Tickets E.Leclerc
- Et bien plus encore ...



E.Leclerc  Vern / Val d'Orson



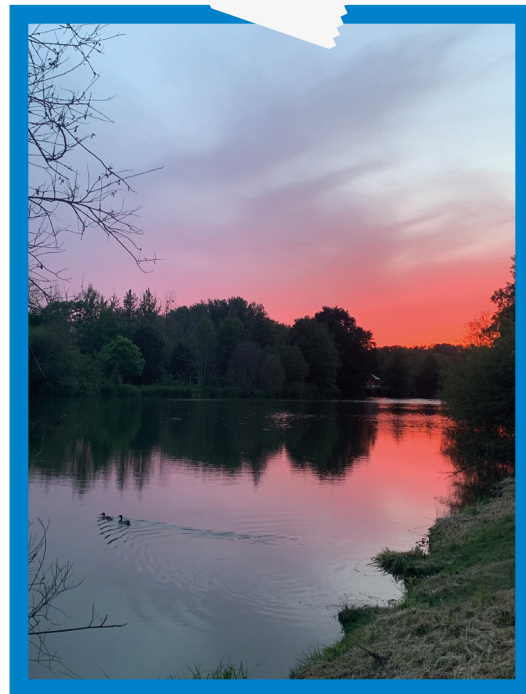
2^e - Stéphanie Montagne



3^e - Carole Micault



4^e - Elisabeth De Abreu,
"L'envolée"



5^e - Gwenn Kridef
"Un soir de mai à la base nautique"

Mairie de Vern-sur-Seiche

22, rue de Châteaubriant
CS 47118
35771 Vern-sur-Seiche cedex
Tél. 02 99 04 82 04
mairie@vernsurseiche.fr



Lundi ● 9h-12h / 14h-17h30
Mardi ● 9h-12h / 14h-17h30
Mercredi ● 9h-12h / 14h-17h30
Jeudi ● 9h-12h
Vendredi ● 9h-12h / 14h-17h30
1^{er} et 3^e Samedi ● 10h-12h (*permanence état civil*)